

N° 2024/02

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département : ARDÈCHE - Arrondissement : PRIVAS – Commune : COUX

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 19

Séance du lundi 19 février 2024

Par suite d'une convocation en date du 13 février 2024, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de COUX se sont réunis à la Mairie de COUX le lundi 19 février 2024 à 19h30 sous la présidence de M. JEANNE Jean-Pierre, Maire de COUX.

Étaient présents :

M. ALLIER Jérôme	Mme CROS Christelle
M. AUBERT Michel	Mme CORBILLON Céline
M. CROS Samuel	Mme GIGON Christine
M. LEFEBVRE Jacques	Mme LEVEQUE Marie-José
M. MATHIAN Christian	Mme NURY Cassandra
M. THÉRY Jacques	Mme SAUVEBELLE Sarah
M. VOLLE Stéphane	Mme VALLIER France

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration

Mme CHIVELAS Brigitte a donné procuration à M. VOLLE Stéphane
M. DEDIDIER Sylvain a donné procuration à Mme SAUVEBELLE Sarah
M. FLECHON Vincent a donné procuration à M. THERY Jacques
M. HERNANDEZ Guy a donné procuration à M. LEFEBVRE Jacques

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un Secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame GIGON Christine a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 02-19/02/2024**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 DECEMBRE 2023**

Monsieur le Maire propose l'adoption du procès-verbal de la séance du 21 décembre 2023.

Après quelques échanges, Monsieur Jean-Pierre JEANNE, Maire, met au vote l'approbation du procès-verbal tel qu'il a été adressé le 13 février courant, conjointement à la convocation du présent Conseil Municipal.

APRES en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 15 voix pour, 2 abstentions (Madame SAUVEBELLE Sarah et Monsieur DEDIDIER Sylvain) et 2 voix contre (Monsieur LEFEBVRE Jacques et Monsieur HERNANDEZ Guy) :

- **Approuve le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 21 décembre 2023.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Jean-Pierre JEANNE
Maire



Christine GIGON,
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 21/02/2024

Reçu en préfecture le 21/02/2024

Publié le

ID : 007-210700720-20240219-2024_02-DE

